



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LABEL ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS**



**CARNET
DE BORD
DE L'ÉCOLE**

1^{er} degré



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**

LE GUIDE

Le propos de ce carnet est d'accompagner la démarche de labellisation décidée par les personnels au sein de l'école où ils exercent.

Il s'agit de guider la réflexion collégiale et, par la suite, la mise en œuvre des actions à travers un parcours raisonné, adossé aux différents leviers du référentiel de candidature (voir les critères du label en Annexe, p. 6-8), comprenant des préalables, une feuille de route et un bonus.

Cette feuille de route est guidée : elle s'appuie sur un autodiagnostic, incorpore quelques grands principes de mise en œuvre et comprend des étapes définies par les équipes.

I. LES PRÉALABLES...

1. LES RÉFÉRENTS ET RÉFÉRENTES ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

En lien avec l'IEN de circonscription, l'école se dote d'une organisation en vue de traiter de manière pertinente les questions posées par les normes de genre à l'École et en faire un objet pédagogique partagé. À cet effet, un référent ou une référente est désignée par le conseil des maîtres et des maîtresses. Ce référent peut être le directeur ou la directrice d'école. Si ce n'est pas le cas, il (ou elle) travaille en étroite collaboration avec le directeur/la directrice.

Ce personnel est chargé d'animer la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons à l'intérieur de son école.

Le personnel référent a une lettre de mission signée par l'IEN. Il coordonne la mise en œuvre des actions en lien avec ses collègues.

Le référent ou la référente EFG est identifiée au sein de l'équipe pédagogique et éducative. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur de l'égalité filles-garçons, celle-ci étant concertée et valorisée.

Une régulation en conseil des maîtres et en conseil d'école est présentée par le référent/la référente EFG.

De plus, les directeurs/directrices engagés dans cette démarche sont membres de droit du pôle ressources de circonscription.

2. UN AUTODIAGNOSTIC

Les équipes éducatives dressent un autodiagnostic portant sur les inégalités de genre au sein de leur école : il s'agit d'être outillé et organisé pour caractériser des situations problèmes lorsqu'elles se présentent, de les partager au sein de la communauté éducative afin d'imaginer des réponses notamment sous la forme de leviers éducatifs adéquats.

Pour ce faire, les personnels s'appuient sur le Vademecum académique [Agir pour réaliser l'égalité filles-garçons](#), qui contient des grilles d'autodiagnostic.

Cet autodiagnostic, coordonné par le référent/la référente EFG, fait l'objet d'une restitution devant les différentes instances de l'école : conseil d'école, conseil des maîtres & maîtresses et conseil école-collège.

Il donne lieu à la définition d'une feuille de route, respectant certains principes, contenant des préconisations, qui sont traduites en axes de travail et projets.

II. LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route fournit le cap et le chemin pour y parvenir. Elle est étroitement articulée à l'autodiagnostic posé préalablement. S'il y a lieu, la définition de cette feuille de route peut s'inspirer de constats posés lors du processus d'auto-évaluation de l'école, ou à partir des constats du rapport de l'évaluation externe, toujours en lien avec l'équipe de circonscription.

La réflexion peut être accompagnée par des personnels extérieurs (lors d'actions de formation, par exemple).

Enfin, cette feuille de route doit pouvoir s'inscrire dans le projet d'école ou être un préalable à sa réécriture.

LES PRINCIPES D'ACTION

1. CONSCIENTISER POUR TRANSFORMER

Si nous voulons transformer, il convient préalablement de prendre conscience des phénomènes, d'en comprendre les mécanismes sous-jacents, parfois délicats à identifier. Cette étape passe donc par la formation des personnels dans une visée si possible pluri-catégorielle, incluant dans la mesure du possible le personnel de mairie.

À cette fin, en lien avec l'Éducation nationale, les équipes définissent un plan pluriannuel de formation à partir de l'offre fournie par l'École académique de formation continue des personnels (EAFC) et ses déclinaisons départementales. Les équipes s'inscrivent par là dans la durée, qui est une condition de la réussite du projet.

2. TRAVAILLER AVEC

Une action dans le domaine de l'égalité filles-garçons a du sens si elle est partagée, et donc, à ce titre, relayée à différentes échelles, au sein des membres de la communauté éducative, et si elle est incarnée quotidiennement dans des pratiques professionnelles, notamment dans des pratiques pédagogiques (cf. Annexe, p. 7).

Le partenariat ici désigne toute démarche collaborative effectuée en lien avec les élèves, les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations, acteurs culturels, monde économique, experts issus du monde de la recherche, etc...).

POINTS DE VIGILANCE :

- ✓ Dans ce champ spécifique, un dialogue, à la fois soutenu et respectueux, est établi avec les familles. Ce dialogue peut prendre plusieurs formes qu'il convient de penser scrupuleusement. Il s'agit d'indiquer les missions spécifiques de l'École de la République, et autant que possible, d'associer les parents au processus dans une dynamique de coéducation, enfin de restituer les travaux conduits avec les enfants devant les familles.
- ✓ Il est important que la mairie soit associée à cette dynamique car elle est concernée en tant que propriétaire du bâti, mais aussi en tant qu'employeur des personnels intervenant sur tous les temps de l'enfant à l'école.
- ✓ Il convient aussi de s'appuyer sur les élèves (en tenant compte de leur âge) : ici, l'adhésion des enfants, autrement dit la capacité des enfants à s'engager pour leur propre avenir, sera déterminante dans la réussite du projet.

3. MOBILISER L'EAC AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

L'expérience montre que la rencontre avec les productions culturelles (productions culturelles comprises, ici, au sens large), la médiation qui peut être faite de ces productions culturelles (dans le cadre d'un bord de scène, de la médiation d'œuvres picturales, d'un travail sur une archive, de la lecture d'un texte littéraire en classe, etc.), et la pratique artistique qu'elles peuvent enclencher (avec ou sans l'intervention d'un tiers) sont des moments importants dans le processus éducatif. L'expérience sensible permet d'éprouver des affects, de défiger des croyances et donc des représentations parfois très ancrées. C'est le point de départ d'une réflexion intense. Enfin, la pratique artistique contribue à une invention prolifique où se négocient et s'imaginent des modèles alternatifs de société, plus respectueux du principe d'égalité.

Ce processus vivifiant donne lieu à de nouvelles productions culturelles (blogs, saynètes, expositions de photos, installations, chorégraphies, etc.) qui donnent lieu à des restitutions. Ces restitutions, à leur tour, enclenchent la transmission de messages et le dialogue, notamment avec les pairs et les familles.

Il est donc important que la démarche s'appuie sur l'EAC.

Ici, on pourra mobiliser les ressources contenues dans [Bougeons ! L'égalité à travers les arts et la culture](#)

III. LE BONUS : UNE DÉMARCHÉ QUI FAIT SYSTÈME

D'autres leviers ayant une part déterminante dans le processus d'appropriation de la culture de l'égalité sont mobilisables : la promotion de la santé, l'éducation à la sexualité, le fabrique du citoyen, la découverte des métiers en déconstruisant les représentations de genre, la pratique sportive, l'EMI, l'EDD, etc.

La démarche de labellisation s'insère en effet dans le cadre plus global d'une politique publique visant la promotion de l'égalité des genres, l'épanouissement des jeunes citoyens du XXI^e siècle et la durabilité du monde. Aussi, par exemple, les projets inscrits dans une démarche de labellisation E3D seront valorisés.

LE CARNET DE BORD

LA CARTE D'IDENTITÉ

Nom de la circonscription, département :

RNE de la circonscription :

Nom de l'IEN :

Tél :

Nom de l'école, ville, département :

RNE de l'école :

Nom du directeur, de la directrice de l'école :

Tél :

Le niveau du label visé : 1. Engagement / 2. Approfondissement / 3. Expertise :

I. LES PRÉALABLES

NOS RÉFÉRENTS

Nom, prénom : Nom, prénom :

Adresse mél : Adresse mél :

Si possible, tél. : Si possible, tél. :

NOTRE AUTODIAGNOSTIC

Les constats que nous faisons. Les objectifs éducatifs que nous en déduisons.

Les indicateurs d'amélioration (3 minimum) que nous choisissons.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II. LA FEUILLE DE ROUTE

NOTRE PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOUS CO-ÉDUQUONS AVEC LES FAMILLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTRE PROJET EAC

Indiquer si une restitution devant les pairs et les familles est prévue, par exemple en fin d'année.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

III. LE BONUS : UNE DÉMARCHE QUI FAIT SYSTÈME

- Nous articulons la démarche de labellisation à celle des objectifs du développement durable (les 17 ODD) :
 OUI / NON

Cette articulation porte spécifiquement sur (préciser) :

.....

Nous sommes engagés dans la démarche E3D : OUI / NON

Nous avons obtenu ce label : OUI / NON - En quelle année ?

- Nous articulons la démarche de labellisation EFG à la promotion générale de la santé : OUI / NON

Si oui, par quelle entrée ? Quel projet ?

.....

.....

LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

RÉFÉRENTIEL À L'USAGE DES CANDIDATS ET DES COMITÉS DE LABELLISATION

Le tableau ci-dessous reprend les cinq leviers d'action qui définissent une politique nationale de l'égalité entre les filles et les garçons, la prévention des LGBTphobies, autrement dit une politique de l'égalité entre les genres, et sa traduction à l'échelle de l'établissement scolaire. Pour chacun des trois niveaux de labellisation, il détaille un ensemble de critères correspondant à chacun des cinq leviers.

Il est, à ce titre, à la fois un outil d'aide à la candidature et un référentiel pour les comités de labellisation.

Nota : Il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des critères pour être éligible à un niveau donné de labellisation. En revanche, il est important de se reporter au cadre défini à l'échelle de l'académie de Bordeaux (voir le Guide, p. 2-3).

LEVIERS D'ACTION

PILOTAGE DE L'ÉCOLE

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Informar toutes les instances du projet de labellisation.

Faire figurer l'EFG dans :

- le projet d'école
- le règlement intérieur
- les programmations de cycles.

Consacrer annuellement un Conseil d'École et un conseil des délégués à cette thématique.

Observer la manière dont les enfants occupent les espaces (classe, cours de l'école, réfectoire, espaces sportifs) selon leur genre, et faire des propositions.

Réaliser un tableau de bord des indicateurs genrés, en fonction des indicateurs retenus par l'école.

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Porter l'EFG dans toutes les instances partageant le tableau de bord des indicateurs.

Porter notamment la question de l'aménagement égalitaire des espaces devant la collectivité.

Consacrer annuellement un conseil des maîtres à l'EFG afin de porter le sujet dans les enseignements.

Analyser les résultats aux évaluations nationales (CP, CE1 et 6^e) au prisme du genre.

Valoriser le rôle du référent, de la référente EFG de l'école (notamment dans le cadre du PPCR - parcours professionnel).

NIVEAU 3 EXPERTISE

S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'EFG un enjeu de pilotage (Évaluation d'école).

Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l'EFG en EMC.

Choisir l'EFG dans le projet « Notre école, faisons la ensemble » (axe Égalité).

Présenter le Projet en CEC voire en ZAP.

FORMATION

La direction et/ou le personnel référent EFG se forment à la question des déterminismes liés genre dans les parcours de scolarité et d'orientation, et à la pédagogie de l'égalité, via l'offre de l'École académique de formation continue.

Les délégués sont sensibilisés.

Les enseignants / enseignantes se forment aux déterminismes liés au genre (y compris dans les dispositifs ULIS/SEGPA).

Engager un dialogue avec les services périscolaires afin de créer les conditions d'une culture commune sur le sujet.

Faire de l'école une tête de réseau à l'échelle de la circonscription / ZAP.

Encourager les collègues à devenir formateurs / formatrices (CAFIPEMF) sur la circonscription.

LEVIERS D'ACTION

POLITIQUE ÉDUCATIVE ET VIE SCOLAIRE

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Faire du règlement intérieur et du projet d'école des supports au service de la politique éducative en faveur de l'EFG.

Faire connaître les actions éducatives liées à l'EFG et y engager au moins une classe par cycle.

Favoriser la mise en œuvre des propositions du conseil des maîtres/maîtresses et du CEC dédiées à l'EFG.

Organiser une action pour le
➤ 8 mars, journée internationale des droits des femmes
➤ 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (cycle 3).

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Lutter contre les comportements sexistes.

Engager les classes du cycle 3 dans un projet éducatif d'ampleur (sur la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences sexistes).

Engager une réflexion, en lien avec la collectivité territoriale, sur les usages et les aménagements des espaces scolaires.

Consolider des espaces de cour de récréation égalitaires.

Faire du conseil d'école un lieu dégagé de tout stéréotype de genre, idem de toutes les réunions d'information à destination des familles.

NIVEAU 3 EXPERTISE

Développer des mesures de responsabilisation pour répondre aux comportements à caractère sexiste et aux violences sexuelles.

Engager toutes les classes dans le projet.

Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement (cycle 3) à caractère sexiste et sexuel.

Impliquer tous les dispositifs de démocratie scolaire et d'engagement des élèves dans la labellisation

Rendre les élèves acteurs de la mobilisation autour du 8 mars et du 25 novembre (cycle 3).

Organiser une action pour le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Structurer et pérenniser un réseau d'élèves ambassadeurs et ambassadrices de l'EFG.

PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Proposer des outils pour observer les pratiques en classes (valorisation à la même hauteur des filles et des garçons, répartition égale de la parole entre les filles et les garçons, répartition des tâches, appréciations sur les copies et les bilans périodiques, mixité des groupes, etc.)

Proposer des réponses pédagogiques, notamment dans les apprentissages fondamentaux, pour prendre en compte l'EFG dans l'ensemble des enseignements (faire le lien avec les réflexions menées dans les conseils des maîtres/maîtresses et de cycle).

Engager une réflexion sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outil d'éducation à l'égalité. Lorsque c'est nécessaire, changer ces supports.

Favoriser la pratique sportive des filles et des garçons et de l'activité physique dans le cadre des 30' APQ.

Faire un état des lieux du fonds documentaire de la bibliothèque de l'école.

Accompagner, en lien avec l'équipe de circonscription, l'évolution des pratiques professionnelles.

Se fonder sur les conseils des maîtres/maîtresses et de cycles pour renforcer la prise en compte de l'égalité dans les disciplines et favoriser des engagements d'équipes.

Constituer un fonds documentaire sur l'égalité FG.

S'appuyer sur l'ensemble des situations d'apprentissage, les enseignements, les projets de classes et d'école (EAC-EMC-EDD-Éducation à la sexualité) pour faire acquérir le sens de l'EFG aux élèves.

Solliciter l'accompagnement de la recherche pour améliorer les pratiques professionnelles.

Systématiser la prise en compte des enjeux de mixité et d'égalité dans l'accompagnement individuel des élèves et des familles.

Accompagner l'ambition des filles et des garçons en se fondant sur les dispositifs d'égalité des chances.

Engager l'association sportive dans une démarche en faveur de l'égalité et la mixité (en lien avec l'USEP)

Faire connaître et partager l'expertise des personnels enseignants et d'éducation en matière de pratiques professionnelles au-delà de l'école (CEC, ZAP).

LEVIERS D'ACTION

PARTENARIAT ET RAYONNEMENT

NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Identifier sur le territoire les partenaires, qu'ils soient institutionnels, associatifs, culturels ou issus du monde professionnel, pouvant contribuer à promouvoir l'EFG dans l'école.

Nota : dans le champ de l'EAC, s'appuyer par exemple sur le dispositif *Bougeons*. L'EFG à travers les arts et la culture.

Engager un ou plusieurs partenariats avec des structures bénéficiant d'une expertise en matière d'EFG et organiser des interventions devant les élèves et/ ou le personnel de l'école.

Nota : veiller à l'agrément (par la DSDEN, l'académie ou le niveau national).

Informar les familles de la démarche de l'école en faveur de la labellisation EFG.

NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Développer les interventions de partenaires ayant une expertise en matière d'EFG interventions devant les élèves et/ ou le personnel de l'école.

Nota : veiller à l'agrément (par la DSDEN, l'académie ou le niveau national).

Encourager la co-éducation, et associer les familles au processus de labellisation.

Conduire un dialogue avec les familles dans les rendez-vous sur le parcours de scolarité de l'élève pour favoriser des choix dégagés des déterminismes de genre.

NIVEAU 3 EXPERTISE

Systematiser, pour toutes les classes de l'école des interventions de partenaires.

Nota : veiller à l'agrément (par la DSDEN, l'académie ou le niveau national).

Faire contribuer les familles à la dynamique de l'école en faveur de l'EFG.

Rendre visible l'engagement de l'école en faveur de l'EFG en organisant une valorisation des actions menées dans l'école et plus largement sur son territoire (plusieurs écoles du collège de secteur) (expositions, spectacles, etc.).



Contact :
LabelEFG@ac-bordeaux.fr

Nous suivre en ligne sur
ac-bordeaux.fr



@AcBordeaux

Réalisé par le service communication
du rectorat de l'académie de Bordeaux

Septembre 2023